

## **La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) rejette l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports ».**

### **Communiqué aux médias**

**Berne, le 13 mai 2016. L'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports » remet en question l'équilibre des finances publiques. Si elle passait, le budget de la Confédération devrait compenser un manque à gagner de 1,5 milliard de francs. Des mesures d'austérité seraient inévitables.**

Réunie en assemblée annuelle les 12 et 13 mai 2016 à Braunwald / GL, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a confirmé son rejet de l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports », sur laquelle le peuple suisse se prononcera le 5 juin 2016.

L'initiative demande que la totalité de l'impôt sur les huiles minérales soit allouée au transport routier (actuellement la moitié de l'enveloppe en question va dans la caisse générale de la Confédération). Si elle passait, le budget de la Confédération devrait compenser un manque à gagner d'1,5 milliard de francs. Des mesures d'austérité seraient inévitables et auraient de graves conséquences notamment pour les cantons. Or, la situation financière des cantons et les perspectives économiques ne leur permettent pas de faire face à de nouveaux transferts de charges de la Confédération.

L'initiative vise à augmenter unilatéralement et massivement les ressources destinées à la construction des routes. Elle oublie cependant qu'elle entre en concurrence avec certaines tâches que les pouvoirs publics se doivent d'exécuter. Le trafic routier peut compter sur un financement spécial et il devrait même bénéficier prochainement du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) où il est prévu une augmentation des moyens financiers destinés à la route. Il s'agit là d'un privilège dont bien des domaines ne profitent pas. Loin d'être équilibrée et équitable, l'initiative est unilatérale, au détriment des finances fédérales et d'autres tâches importantes.

L'initiative populaire remet en cause un élément fondamental : l'impôt sur les huiles minérales n'est pas un émolument pour l'utilisation des routes, mais une redevance fiscale. L'État est tenu d'accomplir une multitude de tâches avec des moyens qui ne sont pas illimités. Il faut donc s'efforcer de fixer une charge fiscale raisonnable basée sur une assiette relativement large et diversifiée permettant de financer l'ensemble des tâches publiques.